

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N° DEL082-18

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20180917-DEL082-18-DE
Date de télétransmission : 25/09/2018
Date de réception préfecture : 25/09/2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 11 septembre 2018, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} S. BRANON-MAILLET, C. EGEE, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. R. BAH,
T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-
GENTON, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEE, en date du 11 septembre 2018)
M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Christine TISON, en date du 13 septembre 2018)
M^{me} CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 12 septembre 2018)
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Claude SERGENT, en date du 17 septembre 2018)
M. DUSSEYRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 17 septembre 2018)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 17 septembre 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle

MME CHRISTIANE EGEE A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Admission en non valeur.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le receveur de la Trésorerie Principale de Saint-Martin-d'Hères a transmis un état des
produits irrécouvrables du budget de la commune. Il concerne la période s'étendant du
1^{er} janvier 2015 au 14 août 2018.

La procédure de recouvrement de ces titres a été réalisée par le comptable mais n'a pu
aboutir pour différents motifs.

Il est proposé au conseil municipal une admission en non-valeur des sommes ci-dessous :

- Titre n° 338/2015 pour 0,50 €
- Titre n° 504/2016 pour 0,03 €
- Titre n° 695/2016 pour 0,50 €
- Titre n° 582/2014 pour 100,00 €

Soit un total de : 101,03 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les admissions en non valeur.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 17 septembre 2018.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.